



DELIBÉRATION N°93/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET :

URBANISME

**Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme –
Travaux d'Éclairage Public –
Réfection éclairage public en LED
(tranche1)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le huit septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02 septembre 2022

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Joël BAUDRIER – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN.

Etaient représentés :

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT
Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI
Mme Christiane ZELUS par M. Joël DE AMORIM
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

La Commune de Volvic a sollicité Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme pour la réalisation de travaux relatifs à la tranche 1 de la réfection de l'éclairage public en LED au titre du programme d'investissement pluriannuel engagé en matière de transition énergétique. Les travaux consistent au remplacement et à la rénovation énergétique des éclairages vétustes (boules et lanternes ballon fluo).

L'estimation des dépenses s'élève, à la date d'établissement du projet, à 42 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Écotaxe, soit : 21 011,76 € H.T.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le montant de TVA sera récupéré par Territoire d'Énergie par le biais du Fonds de compensation pour la TVA.

Ainsi, le Conseil Municipal, Jean-Baptiste BLEHAUT entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention, dont le projet est joint à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et Territoire d'Énergie Puy-De-Dôme ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 09/09/2022
Publié ou notifié
Le : 09/09/2022

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

